TRÉBEURDEN
BRETAGNE
CÔTE DE GRANIT ROSE

POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE,

Ayons les bons reflexes !

Propriétaire d'un animal, je m'engage à :

- **L'identifier** pour mieux le retrouver. *(la mairie est équipée d'un lecteur de puce électronique),*
- Veiller à ce qu'il **ne divague pas** dans la commune,
- **Ramasser** ses déjections sur la voie publique,
- Me renseigner si besoin sur la **réglementation des plages** et modalités d'accès aux animaux en consultant l'arrêté municipal en vigueur.

Sur le plan sonore, je m'engage à :

Respecter les horaires ci-dessous pour effectuer mes travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants (tondeuse à gazon, perceuse, etc.) :

Lundi-vendredi : 8h30-12h et 13h30-19h30

Samedi : 9h-12 et 15h-19h

Dimanche et jours fériés : 10h-12h

Pour l'entretien de mes espaces verts, je m'engage à :

- **Tailler mes haies** pour qu'elles respectent la règlementation en vigueur *(dimensions, empiètement sur le trottoir...)*,
- **Ne pas brûler mes végétaux**. Plusieurs solutions alternatives s'offrent à vous *(compostage, déchetteries...)*.

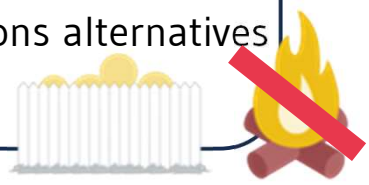

Je ne jette pas mes déchets sur la voie publique :

Je conserve mes déchets pour les jeter dès que possible ou j'utilise les corbeilles installées sur la commune.

Je n'encombre pas la voie publique :

Je rentre mes poubelles le plus tôt possible après la collecte. Je ne les laisse pas traîner au bord de la route en dehors du jour de collecte.

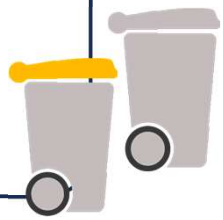

Je me déplace en camping-car :

Le stationnement des camping-cars est règlementé à Trébeurden, par un arrêté municipal.

Je souhaite utiliser un engin volant (type drone) :

Je me renseigne sur la règlementation en vigueur
Fixée par l'arrêté municipal du 02/05/2022

Je ne consomme pas d'alcool sur la voie publique :

Durant les périodes et horaires spécifiés dans l'arrêté municipal du 15/06/2022